

ÉTUDE XVII

L'HÉRITAGE DE LA NOUVELLE- CRÉATION À LA RÉSURRECTION

* * *

Il faut que l'oeil et l'oreille de la foi soient éduqués pour apprécier clairement les choses spirituelles. — « Comme tous en Adam meurent, aussi tous en Christ seront rendus vivants. » — La résurrection pour la vie qui vient après la Première Résurrection. — Anastasis. — Relèvement ou résurrection. — Non pas un jugement, ou une épreuve, pour des péchés passés : mais une autre épreuve pour la vie. — « Trouvés dignes d'obtenir la résurrection. » — Châtiments pour des péchés de la vie présente. — « Les péchés de quelques hommes vont devant pour le jugement. » — « Ainsi aussi est la [Première] Résurrection des morts [d'une classe spéciale]. » — « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté. » — « Nous serons semblables à lui. »

* * *

Ce n'est que dans la proportion où l'œil de la foi et l'oreille de la foi sont exercés par la Parole divine, que les Nouvelles-Créatures sont rendues capables d'apprécier avec quelque netteté la grandeur et les gloires de leur futur héritage. Elles ne peuvent même pas commencer à les apprécier comme hommes naturels ni ne peuvent le faire jusqu'à ce qu'une pleine consécration ait été faite, et que le saint Esprit ait été reçu comme un gage de l'avenir. Jusqu'à ce moment-là, même après que les (futures) Nouvelles-Créatures soient venues en communion avec Dieu par la foi et la justification, leur connaissance de l'avenir est représentée par celle des Lévites qui, bien que des adorateurs et des serviteurs acceptables du Tabernacle, n'avaient pas la permission d'y entrer et d'offrir de l'encens à son autel d'or, ni même de contempler sa grandeur. Quelle que connaissance que le Lévite pût avoir des gloires du « Saint », de son chandelier d'or avec sa lumière, de sa table des pains de proposition, de son autel d'or et de son encens, cette connaissance lui était donnée par les sacrificateurs consacrés qui, seuls, y avaient accès.

S'adressant à ces Sacrificateurs royaux de la Nouvelle-Création, l'Apôtre montre que même avec leur acquisition la plus complète de grâce, de connaissance, de foi et de vision spirituelle, ils ne seront pas, dans la vie présente, capables de savoir avec clarté les choses de l'avenir, mais il faudra toujours qu'ils les acceptent par la foi. [F694] Il déclare : « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté, mais nous savons que,

quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est » ([1 Jean 3 : 2](#)). Ceci satisfait les enfants de Dieu, car bien qu'il n'y ait aucune inconvenance de leur part à chercher à connaître de plus amples détails relativement à leur corps spirituel, à sa forme, à sa taille, aux éléments qui le composeront, etc., ils peuvent bien imaginer que les conditions nouvelles seront si différentes des conditions actuelles qu'elles dépasseront toute compréhension humaine, quels que soient les détails d'une description donnée. Mais toute la question est résolue par l'assurance qui nous est donnée que l'église sera semblable à son Seigneur, et qu'elle le verra, non pas comme il était aux jours de son humiliation, l'homme Christ Jésus, ni tel qu'il apparut aux disciples après sa résurrection, revêtu de chair de diverses formes, avec divers vêtements, mais qu'elle le verra « tel qu'il est » ; elle contempera sa gloire, sera semblable à lui et participera à sa gloire. Cela est suffisant.

Cependant, nous sommes heureux que le Seigneur ait soulevé légèrement le voile, nous permettant de jeter un coup d'œil sur les nouvelles conditions de notre héritage futur dans la description de la Première Résurrection que nous donne l'Apôtre Paul ([1 Cor. 15 : 41 - 44](#)). Le chapitre entier présente un profond intérêt pour chacun des membres de la Nouvelle-Création, non seulement les versets qui se rapportent à la Première Résurrection par laquelle l'Église — le petit troupeau, la Sacrificature royale sera rendue parfaite et entrera dans les joies du Seigneur, mais également à cause de ses suggestions concernant l'espérance future du monde. En vérité, bien que l'Apôtre adresse son épître aux saints et non à d'autres, néanmoins, s'il n'avait décrit que la Première Résurrection seulement, il aurait pu justifier l'opinion de certaines personnes qui auraient pu supposer qu'il ne restait plus, pour l'humanité, de bénédictions dignes d'être mentionnées, ou bien il aurait pu justifier d'autres personnes dans la pensée que la résurrection du monde serait semblable à la première et simplement plus tard. Le fait que les deux résurrections sont mentionnées est donc tout particulièrement utile, parce qu'il corrobore le témoignage des écritures que Dieu a réservé à l'église une part spéciale au ciel — une part spirituelle — et qu'il a une portion terrestre qui sera révélée au temps convenable, et [F695] offerte au monde en général. étant donné ce rapport qu'il y a entre la Première Résurrection des saints et des bienheureux — l'église ([Apoc. 20 : 6](#)), et la résurrection ultérieure de tous les hommes qui accepteront éventuellement la faveur de Dieu, il sera opportun que nous prenions ce sujet tel que l'Apôtre le présente, et que nous considérions les deux résurrections.

« CAR, COMME TOUS EN ADAM MEURENT, DE MÊME

TOUS EN CHRIST SERONT RENDUS VIVANTS »

— [1 Cor. 15 : 22](#) —

Cette déclaration sert de conclusion à l'argumentation de l'Apôtre qui la précède. Il est en discussion avec quelques personnes disposées à nier la résurrection des morts dont il est le défenseur. Il fait remarquer que leurs prétentions sont irrationnelles,

parce que si les morts ne peuvent ressusciter, alors Christ n'est pas ressuscité d'entre les morts, et si Christ n'est pas ressuscité des morts, nous n'avons ni Sauveur, ni Médiateur [« Avocat. » — édit. (au lieu de Médiateur. — Trad.), ni aide, et le cas de l'église et du monde est désespéré. Le salaire du péché étant la mort, il était nécessaire que Christ mourût pour nos péchés, selon les écritures ; mais s'il n'est jamais ressuscité d'entre les morts, notre cas est aussi désespéré que si Christ n'avait jamais entrepris de nous racheter, car même si l'humanité était libérée de la malédiction due à la transgression d'Adam, libérée de la sentence de mort, elle serait encore dans une condition désespérée nécessitant un rétablissement ; pour l'obtenir, il faudrait le Grand Médecin, le grand Régénérateur.

Après avoir insisté avec la plus grande énergie imaginable sur la nécessité de la résurrection de Christ aussi bien que sur sa mort, disant : « Si Christ n'a pas été ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés : ceux donc aussi qui se sont endormis en Christ ont péri » [[1 Cor. 15 : 17](#)], l'Apôtre continue à traiter le sujet en considérant la question comme étant démontrée et tranchée sans contestation possible, disant : « Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui sont endormis. »

Ayant ainsi démontré son sujet, et établi la foi de ses lecteurs dans la vérité que la résurrection est non seulement possible, mais nécessaire, et que la preuve [F696] se trouve dans le fait que notre Seigneur ne prétendit pas simplement qu'il est mort, mais qu'effectivement il « mourut pour nos péchés », et aussi effectivement qu'il ressuscita d'entre les morts, l'Apôtre fait ressortir que c'est sur cette base de foi que nous avons le privilège de penser que notre race est morte en Adam, et non pas éteinte, non pas comme réellement morte, mais comme étant endormie. Nous avons le privilège d'espérer pour ces morts que, selon la promesse du Seigneur, au matin (le matin de la résurrection), ils seront tous réveillés de leur sommeil, et sortiront pour connaître des conditions plus favorables que celles du temps présent : une condition dans laquelle Satan n'aura plus le pouvoir de la mort, mais sera lié, et dans laquelle le Rédempteur aura plein pouvoir et l'exercera en relâchant les prisonniers de la grande prison de la mort. Ce relèvement sera pour ceux qui, sous ces conditions favorables, entendront (obéiront à) sa voix, et marchant dans le chemin de sainteté, plus haut, encore plus haut, toujours plus haut, hors de la vallée de l'ombre de la mort vers la perfection de vie, de paix et de bénédiction que leur Créateur avait préparée à l'origine pour eux, mais qu'ils avaient perdue par la désobéissance de leur père Adam, et qu'ils vont retrouver grâce au mérite du second Adam, et en lui obéissant. Ceci amène l'Apôtre à déclarer ([verset 21](#)) que selon le plan de Dieu, « Puisque la mort est par un homme [Martin : « ... par un *seul* homme ».], c'est aussi par un homme [Martin : « ... par un *seul* homme ».] qu'est venue la résurrection des morts » (Seg.). On ne saurait se méprendre sur la pensée de l'Apôtre, à savoir que le premier homme par qui est venue la mort fut Adam, et que le second homme par qui vient la résurrection est « l'homme Christ Jésus » qui, alors qu'il était dans la chair, déclara : « C'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde. » Parlant des résultats que devaient avoir ce sacrifice, il dit encore : « Je suis la résurrection et la vie. » — [Jean 6 : 51](#) ; [11 : 25](#).

La traduction française de nos versions en général rend [1 Cor. 15 : 22](#) par : « Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ » [*Cr.* : « ... tous seront vivifiés dans le Christ » ; *Martin* : idem ; *G. et M., Osty, Jérusalem* : « ... revivront dans le Christ » ; *Buzy* : « ... reprendre vie dans le Christ » ; *Stapfer* : « ... en Adam tous sont mortels, de même, dans le Christ, tous recouvreront la vie » ; *Lausanne* : « ... tous seront rendus vivants » ; *Darby* : « Car comme dans l'Adam tous meurent, de même aussi dans le Christ tous seront rendus vivants. »] (Seg. ; Syn.). Cette traduction est manifestement erronée. Conçue en ces termes, elle est en opposition avec d'autres passages bibliques qui limitent d'une manière distincte le nombre de ceux qui seront rendus vivants par Christ. Cette mauvaise traduction favorise la doctrine du salut universel, [F697] en ce qu'elle paraît impliquer que la faveur et la bénédiction de Dieu par Christ ne prendront, en aucun sens du terme, en considération le caractère de ceux à qui la vie sera donnée. Pourtant, d'autres passages bibliques déclarent d'une manière très claire, que tous n' « auront pas la vie », mais seuls ceux qui « font la volonté du Père qui est dans les cieux ». On trouve une déclaration très nette sur le sujet dans les paroles du Seigneur : « Celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » — [1 Jean 5 : 12](#) .

Beaucoup de personnes, en lisant ce texte, ne saisissent pas toute la force contenue dans les mots « seront rendus vivants ». Elles pensent que ce passage signifie simplement un réveil du sommeil de la mort, mais sa signification est beaucoup plus large et plus précieuse que cela. La mort qui vint par Adam n'était pas simplement la perte de la petite « portion » de vie que le monde possède aujourd'hui, mais la perte de la vie dans son sens le plus complet et dans la plus abondante mesure, telle que la possédait Adam en sa qualité de représentant de la famille humaine entière. De même que « mourir » signifiait la perte de toute la vie et que l'œuvre de mort commença sur Adam immédiatement après la sentence, ainsi être « rendus vivants » signifierait non pas simplement un retour vers la vie parfaite et hors de la mort, mais devrait être compris comme voulant dire rétablissement à la pleine perfection de vie, telle que la possédait Adam avant le péché, être rendus vivants dans le sens d'être relevés hors de la condition de mort. Il convient, en examinant ce texte, de bien saisir toute la signification du mot « vie » ; et de nous souvenir que, du point de vue de l'éternel, la race entière d'Adam est morte, non pas simplement ceux qui sont déjà dans la tombe, mais également ceux qui s'y acheminent. L'estimation, par notre Seigneur, de la vie et de la mort, est illustrée par ses paroles : « Laisse les morts ensevelir leurs morts et toi suis-moi [et prêche l'évangile] » ([Matt. 8 : 22](#)). Ici les incroyants sont toujours considérés comme morts parce qu'ils n'ont aucune union avec le Donateur de vie, tandis que les croyants sont considérés comme vivants bien qu'ils ne soient encore sauvés qu'en espérance seulement, et qu'ils ne puissent expérimenter la délivrance effective de la puissance de la mort qu'à la résurrection — [2 Cor. 1 : 10](#) ; [Rom. 8 : 24](#) .

[F698]

LA RÉSURRECTION POUR LA VIE QUI VIENT APRÈS LA PREMIÈRE

Nous traduisons ce texte [[1 Cor. 15 : 22](#)] convenablement quand nous le rendons comme suit : « Comme tous ceux [qui sont] en Adam meurent, tous ceux [qui sont] en Christ seront rendus vivants. » Ceux-là seuls dont la vie provenait d'Adam moururent à cause de son péché. Satan, bien que père du mensonge et meurtrier dès le commencement, ne mourut pas à cause du péché d'Adam parce qu'il n'était pas en Adam quand ce dernier fut condamné à mort ; de même les anges qui ne gardèrent pas leur premier état ne partagèrent pas la mort adamique parce qu'ils n'étaient pas en Adam. La suggestion de l'Apôtre est qu'Adam était le père ou donateur de vie, d'une race, et que par désobéissance lui, et la race qui était pour ainsi dire dans ses reins, héritèrent des conditions de mort qui les précipitèrent à la tombe plus ou moins rapidement. Eh bien ! Comme tous ceux qui étaient en Adam eurent part à sa sentence et à sa condamnation, de même tous ceux qui sont en Christ auront part à la faveur divine par lui.

La race d'Adam était en lui réellement et légalement, non par choix, ni par volonté, mais par nature. Ceux qui sont en Christ viennent en lui par la grâce divine, individuellement et sous conditions. Selon l'arrangement divin, la rédemption d'Adam de (« from ») la condamnation à mort, aura finalement son effet sur toute la race au point de la libérer de la sentence de mort, et aussi de lui apporter la lumière, la connaissance et l'occasion favorable de venir en Christ ; cependant, seuls, ceux qui useront de ce privilège et viendront en Christ, seront rendus vivants, dans toute l'acception de ce mot, tirés complètement de la mort. La femme d'Adam provenait de lui et c'est lui qui était son représentant aussi bien que celui des enfants qu'il portait dans ses reins ; ainsi en est-il de Christ. Son épouse, ou église, est développée la première et tire la vie de sa vie à lui, et plus tard, les humains, réveillés du « sommeil » de la mort et amenés à la connaissance de la Vérité pendant le Millénium, auront le privilège de venir en lui, en tant que « père » par la consécration ([Esaïe 9 : 6](#)), et s'ils demeurent dans cette parenté, ce sera pour eux le développement jusqu'au plein rétablissement de la perfection humaine — dans tout ce qui fut perdu dans le premier Adam. Ainsi, tous ceux qui sont en Christ seront amenés à la perfection de **[F699]** vie — « rendus vivants » dans le sens absolu et complet du mot. Par nature, ils étaient dans le premier donateur de vie, et faillirent par sa chute. Bientôt, il leur sera accordé le privilège de venir dans la parenté du second Adam, ou donateur de vie, et si comme des enfants convenables, ils obéissent à sa voix, ils vivront — seront rendus vivants.

Cette interprétation, à l'exclusion de toute autre, adapte le texte au contexte. L'Apôtre poursuit son argumentation : après avoir dit « de même tous ceux qui sont en Christ seront rendus vivants », il ajoute : « mais chacun dans son propre rang ». Il indique comme au premier rang l'église, l'épouse, le corps de Christ, « le Christ », « les prémices », la Première Résurrection ([Phil. 3 : 10](#)). Ceux-ci entrent en parenté avec Christ pendant l'Age actuel de l'évangile sous son « haut-appel », et constituent le «

trésor particulier » de Christ. Ils doivent recevoir la vie sur un plan spécial avec, en outre, la gloire, l'honneur et l'immortalité envisagés ici, et qui seront montrés plus complètement plus tard.

« Ensuite », déclare l'Apôtre, comme parlant d'un ordre différent, le reste de ceux qui sont trouvés dignes de la vie seront rendus vivants, ou élevés complètement hors du péché et de la mort. Cette élévation de cette seconde classe sera l'œuvre de l'Age millénaire ; ils seront « rendus vivants » graduellement jusqu'à sa plénitude à la fin de cette période. Il y aura une exception — peut-être plus exactement un autre ordre ou groupe — ce seront les vainqueurs de la période antérieure à la Pentecôte, les fidèles Anciens Dignes auxquels fait allusion l'Apôtre ([Héb. 11 : 39, 40](#)). Ceux-ci, ayant été approuvés de Dieu, « ont obtenu un bon témoignage » — leur jugement ayant déjà eu lieu, il ne sera pas nécessaire que leur rétablissement hors de la mort, et à [« into » : *dans* — Trad.] la vie soit graduel. Leurs fautes ont été jugées. En conséquence, leur résurrection sera instantanée, et pourtant d'un ordre différent ou d'une classe différente du Christ, Tête et corps.

Faisant suite à la résurrection à la pleine perfection d'esprit (« mind ») et de corps humains des Anciens Dignes, premier ordre de l'homme naturel, il nous est permis d'espérer que l'œuvre de résurrection commencera pour les nations ou les peuples de la terre vivants au moment [F700] de l'établissement du Royaume : « vivants » selon l'expression courante, mais en réalité aux neuf-dixièmes morts. Bien que n'étant pas dans leurs tombes, du point de vue divin ils seront morts, et le processus du rétablissement (la dispensation de vie) commencera immédiatement avec eux. Le Royaume de l'éternel, opérant dans le monde et le gouvernant par des lois de droiture et d'amour, leur sera clairement démontré, et la connaissance de l'éternel emplira la terre entière pour les éclairer. Ils auront donc alors pleine occasion de choisir la droiture, l'obéissance et la vie éternelle, ou de choisir l'iniquité, la désobéissance et la Seconde Mort. Seuls, ceux qui choisissent la vie, en obéissant à la voix du Fils de l'homme et en se soumettant aux exigences du Royaume pour leur élévation, parviendront au rétablissement complet, à la pleine perfection, à la vie.

Après que ces derniers auront été engagés sur le chemin qui mène à la vie, certains de ceux qui sont dans la grande prison de la mort, la tombe, seront appelés à en sortir, réveillés, pour être traités précisément de la même manière. Au fur et à mesure que le monde sera prêt à les recevoir, d'autres, et d'autres encore, sortiront de la tombe pour jouir de ces occasions favorables et bénies de rétablissement, de résurrection auxquelles Dieu a pourvu par sa grâce, au moyen de la rédemption qui est en Christ Jésus notre Seigneur. Dans tous les cas, pourtant, la mise à l'épreuve sera la même : « Il arrivera que toute âme qui n'écouterà [n'obéira] pas ce prophète [le Christ], sera exterminée d'entre le peuple [dans la Seconde Mort — ne verra pas la vie]. [[Actes 3 : 23](#)]. Quiconque, au contraire, écoutera ce prophète, sera relevé peu à peu, degré par degré, de la condition de mort jusqu'à ce que, en Christ et lui étant pleinement soumis, il obtienne la vie dans sa plénitude, dans sa perfection.

Certains se poseront la question suivante : Ne sera-t-il pas nécessaire que chaque membre de la famille humaine descende dans la tombe avant d'être l'objet de la puissance de la résurrection ? Nous répondons que, pour tous ceux qui auront part à la Première Résurrection, il sera nécessaire qu'ils subissent la mort réelle avant de participer aux bénédictions de cette résurrection, parce que c'est une des conditions de leur alliance, et que la promesse que leur fit le Seigneur est la suivante : « Sois fidèle jusqu'à la mort, [F701] et je te donnerai la couronne de vie » [[Apoc. 2 : 10](#)]. Il était nécessaire que le Seigneur, le Chef de notre salut, non seulement fît une consécration jusqu'à la mort, comme sacrifice vivant, mais en outre, il fut nécessaire aussi qu'il complétât cette consécration par une mort effective. Le même principe s'applique à l'Église entière qui est son corps et qui doit « accomplir dans sa chair ce qui reste [encore à souffrir] des afflictions du Christ » [[Col. 1 : 24](#)], afin de participer avec lui à la gloire et à la bénédiction de « sa résurrection », la Première Résurrection. Toutefois, en ce qui concerne le monde, il n'est pas nécessaire que ses membres descendent d'abord dans la tombe pour participer au rétablissement, à la résurrection, au relèvement.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, le monde entier, du point de vue divin, a été considéré comme mort depuis le moment où Adam fut condamné à cause de sa désobéissance. Le monde entier est en prison au temps présent, entravé par des faiblesses mentales, physiques et morales. Il y a différents quartiers dans cette prison, et ceux que les hommes appellent vivants, mais que Dieu appelle morts (dans des fautes et des péchés, frappés par la sentence divine) sont, pour ainsi dire, en train de marcher dans la cour de la prison, et n'ont pas encore été enfermés dans leurs cellules, la tombe ; mais ils sont en prison et aucun d'entre eux ne peut briser les chaînes de la mort qui les retiennent. Si le geôlier recevait l'ordre de relâcher tous les prisonniers, nous comprenons que cet ordre s'appliquerait non seulement à ceux qui sont enfermés dans leurs cellules, mais à tous ceux qui, d'une manière quelconque, sont derrière les barreaux de la prison et sous le pouvoir et la garde du geôlier. C'est exactement ce qui se passe avec la mort, le grand geôlier. Il lui a été confié la garde des millions d'individus de la race reposant dans les sépulcres, et des millions d'autres humains sont encore en liberté partielle dans la cour de la prison, mais ils sont fermement bien gardés, accomplissant ce qu'ils doivent faire en gémissant et en peinant, en attendant la délivrance.

Le Seigneur ne donne aucun détail pour expliquer comment ceux qui sont descendus dans l'enceinte de la prison de la tombe en sortiront afin qu'ils puissent entendre la voix du Fils de l'Homme, et qu'en lui obéissant, ils puissent vivre ([Jean 5 : 25](#)). Nous ne pouvons donc pas d'une manière arbitraire indiquer exactement quelle sera la nature [F702] de la procédure. évidemment, il n'est pas nécessaire pour nous d'en comprendre les détails. Néanmoins, il est intéressant pour nous d'y penser, et il nous est permis de supposer qu'il ne sera pas offensant pour le Seigneur d'imaginer quelque peu comment cela se déroulera. Nous avons déjà exposé brièvement [Vol. IV, p. 708] notre conjecture ; chacun de ceux qui recevront des faveurs sera, à mesure qu'il croîtra en connaissance et en amour, désireux de coopérer autant qu'il lui sera

possible de le faire, à la bénédiction des autres, en particulier de ceux qui lui sont proches ; le moyen employé en général pour s'approcher de l'Éternel sur ce sujet sera de prier et de faire les préparatifs nécessaires en vue des réveils qui auront lieu. Nous supposons que le monde s'adressera alors à la « Sacrificature royale » pour être secouru dans la maladie, etc., de même que, dans le type, les Juifs s'adressaient à la sacrificature mosaïque. En conséquence, la prière sera la voie habituelle des demandes de bénédictions.

ANASTASIS — RELÈVEMENT OU RÉSURRECTION

Le sens réel de résurrection, en tant que promesse placée devant nous dans les écritures, a été très généralement perdu de vue, en partie parce que ce terme est employé de diverses manières [aussi bien en français qu'en anglais — Trad.]. Par exemple, il n'est pas rare de parler de « ressusciter » un article de confection qui avait été mis de côté un certain temps. [En français, on dit aussi « ressusciter » pour : réveiller, faire sortir de sa torpeur ; ou au fig., ranimer, rendre force ; ressusciter une doctrine, un commerce d'amitié, une maison, etc. Au fig., ressusciter quelqu'un : lui rendre l'espérance, le courage, la force, etc. ; v. Littré — Trad.]. Serrant de plus près l'usage légitime du terme, beaucoup de chrétiens parlent de la résurrection de Lazare, de la résurrection du fils de la veuve de Naïn, de la résurrection de la fille de Jaïrus, etc., en donnant à ce terme le même sens qu'aux promesses bibliques de la résurrection qui doit avoir lieu au matin de l'Âge millénaire. Cette grave erreur a grandement obscurci toute conception touchant cet important sujet. Il n'est pas vrai que Lazare et ceux qui ont été mentionnés furent ressuscités ; ils furent simplement réveillés, ranimés. Il y a une grande différence entre [F703] un simple réveil et une résurrection pleine et entière, hors de la mort, à la vie parfaite. Réveiller signifie simplement faire fonctionner à nouveau l'organisme de la vie — animation — [Au 13^e s. : « Ressuscitation » ou « ressuscitement » (v. dict. Le Robert — Trad.)] et c'est tout ce qui fut fait pour Lazare ou pour le fils de la veuve de Naïn ou pour la fille de Jaïrus. Ils étaient encore soumis à la sentence de mort, et n'obtinrent qu'une brève prolongation des conditions de la vie mourante actuelle. Ils ne furent pas relevés, sortis de la mort pour entrer dans des conditions de vie parfaite.

Le terme « résurrection », tel qu'on le trouve dans le Nouveau Testament en anglais [et également en français — Trad.], vient du mot grec anastasis dans tous les cas sauf un ([Matt. 27 : 53](#) , où il vient du grec egersis et devrait être rendu exactement par renaissance, ou réanimation). Le terme anastasis qui se trouve quarante-trois fois dans le Nouveau Testament, signifie se tenir debout à nouveau, ou se relever. On ne l'emploie jamais pour désigner le relèvement à une station debout d'un cadavre dans un tombeau, pas plus qu'il ne signifie la simple vivification ou une remise en fonction de l'organisme de la vie. Il signifie quelque chose de beaucoup plus important. Il est employé comme l'antithèse, ou l'opposé, de la mort — le rétablissement hors de la mort. Pour avoir une idée exacte de la signification du terme anastasis, il faut d'abord que nous ayons une idée exacte de ce qui constitue la vie du point de vue divin. Il nous faut ensuite comprendre ce qui constitue l'état mourant et la mort ; ayant ces

deux pensées bien à l'esprit, il nous est possible de saisir la pensée de résurrection, ou de relèvement hors de la mort pour entrer dans la pleine perfection de vie dont nous sommes tous déçus en Adam.

Il n'y a que deux hommes qui aient jamais possédé la vie : le premier, Adam, avant sa transgression, avant qu'il ait attiré sur lui la malédiction ou la sentence de mort et ses étapes progressives d'action ; et le second, l'homme Christ Jésus. A l'instant où la sentence de mort fut prononcée contre Adam, sa vie fut perdue, le processus de mort commença son oeuvre, Adam était dans la mort, il n'était donc plus en vie. Il sombra de plus en plus dans la mort jusqu'à ce que, finalement, il fût complètement mort, comme juridiquement il l'était déjà dès que la sentence eût été rendue. La postérité d'Adam n'a jamais eu la vie, l'étincelle qui vacille pendant quelques années n'étant pas considérée par Dieu comme étant la vie, étant donné que la sentence de mort demeure sur tous, et que ceux qui naissent dans le [F704] monde ne reçoivent pas la vie dans le plein sens de ce terme, mais simplement une vie mourante. Comme cela a déjà été montré, le monde tout entier est déjà mort du point de vue de la Justice, et Dieu ne reconnaît comme ayant la vie (même considérée comme telle) que ceux-là seuls qui sont devenus unis au Fils de Dieu, ou Rédempteur des hommes, ou Donateur de vie.

Si l'on a bien à l'esprit ce qui constitue la vie et ce qui constitue la vie mourante (« dying »), si l'on se souvient de quelle élévation glorieuse et de quelle perfection de vie l'homme tomba dans la condition présente de dégradation et de mort, alors — et alors seulement — peut-on apprécier exactement le sens du terme *anastasis* comme voulant dire un rétablissement, *un relèvement à la condition d'avant la chute*, à la condition de perfection dans laquelle Adam fut créé. C'est à cette condition de perfection que Dieu se propose d'amener tous ceux des humains qui le voudront par l'intermédiaire de Christ, à la condition que, lorsqu'ils seront amenés à la connaissance de la Vérité, ils devront accepter la faveur divine, et prouver leur loyauté par l'obéissance à l'esprit de la Loi divine.

On n'emploie jamais le terme *anastasis* à propos du simple réveil des morts. Si l'on examine avec soin les quarante-trois textes des écritures dans lesquels on rencontre ce terme *anastasis*, on les trouvera tous en accord absolu avec la définition et la signification données au terme — un *r*-établissement, un *re-couvrement* de (« from ») la mort, une *r*-entrée dans la vie parfaite. Un seul texte sur les quarante-trois pourrait être considéré comme étant obscur par certains : on le trouve en [Héb. 11 : 35](#) . Là, *anastasis* est rendu par « *résurrection* » [D., Martin, Seg., etc.]. On lit ainsi la déclaration entière : « Les femmes reçurent leurs morts par la *résurrection* ». On suppose en général que l'Apôtre fait ici allusion aux deux femmes dont les fils furent ranimés, l'un par le prophète élie et l'autre par le prophète Élisée ([1 Rois 17 : 17 - 23](#) ; [2 Rois 4 : 18 - 37](#)). Nous sommes en désaccord avec cette opinion. pour deux raisons :

(1) Elle ne s'accorde pas avec la signification du terme *anastasis* indiquée dans les quarante-deux autres emplois de ce terme dans le Nouveau Testament.

[F705]

(2) Parce qu'une telle interprétation ne s'accorderait pas aussi bien avec les arguments de l'Apôtre en [Héb. 11](#) . L'argument avancé est la foi des Anciens Dignes en Dieu et en une future résurrection qui devrait avoir sa récompense après la glorification de l'église comme le spécifie le [verset 40](#). La « meilleure résurrection » qu'ils pouvaient espérer, et qui constituait la base de leur foi, est encore future, comme le déclare le [verset 39](#) — ils « ne reçurent pas la promesse » — ils ne reçurent pas la récompense ; en conséquence, tout *réveil* des leurs qui s'étaient endormis ne fut pas la récompense, ne fut pas la promesse qu'ils recherchaient. L'Apôtre venait de mentionner Gédéon, Barak, Samson, Jephté, David, Samuel et les prophètes qui accomplirent des choses prodigieuses sous la puissance de l'éternel et en accord avec leur foi, exposant et, dans de nombreux cas, sacrifiant leur vie au service de l'éternel. Les femmes eurent moins d'occasions favorables à cet égard, et pourtant l'Apôtre voulait que nous sachions qu'en Israël, les femmes, les mères et les filles dont la foi en l'éternel était telle qu'elle les conduisait à sympathiser et à coopérer avec les hommes qui étaient engagés dans ces guerres et dans ces sacrifices, y participèrent avec leurs maris, leurs fils et leurs pères ; en les encourageant à demeurer fidèles, elles prirent part avec eux aux sacrifices de la foi, et par la foi considéraient l'avenir et conçurent nettement ce que serait la meilleure résurrection en fin de compte, que l'éternel accorderait à ses fidèles. Considérant l'avenir par l'œil de la foi, elles reçurent *par la foi* leurs morts *ramenés à la vie*, ou « par la résurrection ». Et qui contestera que, si la foi d'Abraham, lorsqu'il accepta d'offrir son fils Isaac en sacrifice, fut agréable à Dieu, la foi des femmes, des mères et des filles d'Israël pleinement pénétrées de l'esprit des hommes dans les souffrances, les guerres, les tribulations, etc., serait également agréable à l'éternel ? Est-ce que cela n'indiquerait pas que, si elles avaient eu les mêmes aptitudes que les hommes, elles auraient elles aussi, été vaillantes au combat, fidèles sous les railleries cruelles, les coups, les liens et les emprisonnements, etc. ? De telles femmes (probablement rares, comme le furent les hommes que mentionne l'Apôtre) furent sans aucun doute [F706] également approuvées par l'éternel et recevront selon toute probabilité une part dans la « meilleure résurrection » que réserve l'éternel à ces anciens dignes.

Si *anastasis* signifie relèvement complet hors de la mort, cela ne limite en aucun sens du terme le processus pour le rendre soit instantané, soit graduel. En ce qui concerne la résurrection de notre Seigneur, il est certain qu'elle fut instantanée, de la mort à la vie parfaite, tandis que, pour le monde en général, elle sera une résurrection graduelle, ou un relèvement à la vie, qui prendra une grande partie des mille ans destinés à cette oeuvre de résurrection, ou de rétablissement. *Anastasis* ne change pas non plus la nature de l'être qui sera relevé, car l'être relevé sera de la même nature que quand il mourut. L'Apôtre fait ressortir ce point dans le discours qu'il fait sur ce sujet, en nous donnant l'assurance que, dans la résurrection, l'éternel donnera à chaque

semence son espèce de corps appropriée ([1 Cor. 15 : 35-38](#)). Un être *humain* étant mort, le processus de la résurrection ne changerait pas sa nature, d'après le sens de ce terme *anastasis*. Cela signifie simplement que l'être qui est mort est le même que celui qui sera ramené à la vie.

Ici, nous remarquons l'harmonie de l'écriture qui enseigne : (1) que notre Seigneur Jésus changea de nature lorsqu'il quitta la gloire du Père, devint un homme, prenant notre nature ; (2) qu'il changea de nouveau de nature lorsqu'il se sacrifia comme être humain et fut engendré comme Nouvelle-Créature *au moment de son baptême* à l'âge de trente ans. Ce fut cette Nouvelle-Créature, qui n'était plus désormais terrestre mais céleste, qui fut ressuscitée le troisième jour et reçut un corps comme il plut au Père de lui donner — un corps-esprit, un corps de genre approprié. Il fut ressuscité complètement de la mort à la vie parfaite sur le plan auquel il avait été précédemment engendré. D'une manière similaire, l'église, la Nouvelle-Création, soumise et associée à son Seigneur, la Tête (le Chef), doit avoir part à la même résurrection, et parce que les membres de l'église sont considérés comme des membres de son corps, on dit qu'ils ont part à « sa résurrection » — la Première Résurrection (la principale, la plus importante). Eux, aussi, sont « engendrés de nouveau », [F707] « engendrés de l'Esprit » comme Nouvelles-Créatures, d'où leur résurrection différente.

L'homme naturel, qui ne devient pas une Nouvelle-Créature, qui ne fait pas l'expérience d'un nouvel engendrement à une nouvelle nature, demeure un homme naturel, et son *anastasis*, ou son rétablissement, signifiera son élévation comme être humain à la pleine perfection de la nature humaine, à celle qui fut perdue représentativement par la race entière en la personne d'Adam. La « meilleure résurrection » qui, selon l'Apôtre, fut l'espérance des anciens dignes, ne sera pas la Première Résurrection ; celle-ci est limitée à ceux qui ont été appelés pendant l'Âge de l'évangile — Christ la Tête et l'église son corps. La « meilleure résurrection » que ces anciens dignes recevront, supérieure à celle de leurs semblables, sera une résurrection instantanée à la perfection humaine, au début de l'Âge millénaire, au lieu d'une résurrection graduelle « par des jugements » durant cet Âge. Cela leur permettra d'être les serviteurs honorés du Christ, les serviteurs du Royaume pendant le Millénium et, en tant qu'hommes parfaits, d'être faits « princes [chefs] sur toute la terre » ([Ps. 45 : 16](#)). Ces dignes auront le privilège d'appliquer les lois du Royaume, en qualité d'agents et de représentants du Christ spirituel, invisible aux hommes. Leur bénédiction, au-dessus de leurs semblables [Les membres de la Grande Foule (ou la Grande Multitude — Trad.), bien qu'ils ne puissent être considérés comme participants à la Première Résurrection, à sa gloire, à son honneur et à son immortalité, ni être comptés avec les Anciens Dignes, doivent, néanmoins, être estimés comme vainqueurs même si leur victoire a lieu grâce à la grande tribulation. Comme vainqueurs, ils doivent être estimés dignes de passer de la mort à la vie, et par conséquent, d'être soumis à une résurrection instantanée, et non graduelle comme dans le cas du monde dont l'épreuve est encore future], sera double : en premier lieu, en ce que leur épreuve eut lieu dans le passé, et que leur perfection, qu'ils recevront en récompense, sera instantanée, leur donnant, à cause de cela, un avantage de près

d'un millier d'années sur les autres ; et, en second lieu, parce que, grâce à la providence de l'éternel, ceci leur permettra de participer au grand travail de rétablissement et de bénédiction, comme les agents ou intermédiaires de la [F708] phase terrestre du Royaume, par lesquels le Christ exercera surtout sa puissance.

L'*anastasis* du monde en général dépendra, dans le cas de chaque individu, de ses propres progrès sur le « grand chemin de sainteté ». Comme l'a expliqué le Maître : « Tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'Homme et ils sortiront ». Mais cette sortie est simplement le réveil dans le cas de ceux dont le jugement, ou l'épreuve, n'aura pas été passé antérieurement avec succès, et comme seuls les vainqueurs du présent Âge de l'évangile sortiront à la Première Résurrection, et les vainqueurs des temps passés à une meilleure résurrection sur le plan humain, le reste du monde sortira, comme l'a déclaré le Seigneur, pour une résurrection de jugement — [Jean 5 : 29](#) [Certaines versions rendent ce passage par « résurrection de condamnation » (Cr. ; Martin ; Osty ; Buzy et Jérusalem : « de la damnation » ; Glaire et Vig. ; Maredsous). C'est une grave erreur qui a grandement contribué à obscurcir la compréhension de beaucoup de personnes sur le vrai sens de ce passage. Nombreux sont ceux qui semblent déduire (de cette erreur) que certains seront ressuscités simplement pour être damnés ou condamnés de nouveau. C'est exactement le contraire qui est la vérité. Le terme rendu dans ce verset par « damnation » est le mot grec *krisis* qu'on trouve à plusieurs reprises dans le même chapitre et que le mot « jugement » rend exactement. C'est ainsi qu'il devrait être traduit dans ce passage, comme il l'est dans les versions D., Seg., Pirot et Clamer, Liénart (qui ne fait que reproduire la précédente) ; Synodale, Stapfer (v. Note) ; Lausanne ; Goguel et Monnier ; Saci].

En [Jean 5 : 25](#), notre Seigneur indique comment doit s'accomplir le passage de la mort à la vie, disant : « L'heure vient, et elle est maintenant, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront ». Si nous avons présent à l'esprit que le monde entier est mort du point de vue divin, nous voyons que les apôtres et l'église primitive furent appelés du milieu de ce monde mort, et comme ils en faisaient partie, ils reçurent l'occasion favorable d'entendre le message de vie du Fils de Dieu. Dans la proportion où ils y prirent garde, leurs liens de parenté vitale furent plus étroits avec le Donateur de vie ; et ainsi tous ceux qui sont devenus un avec lui depuis ce jour jusqu'à présent, ont entendu [obéi à] sa voix, son message, et dans la mesure où ils ont obéi, ils sont entrés dans sa faveur et auront part à ses [F709] récompenses. Dans l'Âge prochain, la procédure sera semblable ; « La terre sera pleine de la connaissance de l'éternel », et « Aucun n'enseignera plus son concitoyen, en disant : Connais le Seigneur ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux ». « Tous ceux qui sont dans leurs tombes sortiront », seront réveillés afin qu'ils puissent « entendre la voix du Fils de Dieu, et ceux qui entendront [obéiront] vivront ».

Comme pour l'église de l'évangile du temps actuel, la voix du Fils de Dieu se fera entendre d'une manière graduelle, ligne sur ligne, précepte sur précepte, ainsi en sera-

t-il pour le monde durant l'Âge millénaire. Ceux qui obéiront en viendront à apprécier d'une manière de plus en plus claire la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de l'amour, de la justice et des dispositions de Dieu. Cependant, ceux qui obéiront aux commandements du grand Instructeur ne seront pas alors en butte aux persécutions et aux oppositions comme le sont maintenant ceux qui cherchent à suivre sa Parole ; en effet, dans l'Âge prochain, Satan sera lié et les lois du Royaume seront en vigueur, ceux qui seront en accord avec la droiture seront bénis et élevés, et ceux qui voudraient combattre le Royaume et s'opposer à son autorité d'une manière quelconque seront, après une mise à l'épreuve raisonnable, considérés comme méprisant la grâce de Dieu, et seront retranchés du milieu du peuple — [Actes 3 : 23](#) ; [Esaïe 65 : 20](#).

Nous voyons donc que la déclaration que fit notre Seigneur sur un réveil général des morts signifie une grande bénédiction, le fruit de son oeuvre rédemptrice. Nous voyons que ceux qui ont fait le bien, qui sortiront en « résurrection de vie », c'est-à-dire qui sortiront dans la résurrection pleinement vivants, ne peuvent être que des classes victorieuses : l'église, les anciens dignes et la grande foule. Ce n'est que de ces classes seules qu'on peut dire qu'elles ont fait le bien selon l'estimation de Dieu, qu'elles ont reçu l'approbation divine. Nous ne devons pas comprendre par l'expression « faire le bien » agir parfaitement, à la hauteur de l'idéal divin en pensée, en parole et en action, car l'Apôtre nous explique formellement qu'« il n'y a point de juste, non pas même un seul » sur tous ces points. La pureté de cœur, la droiture d'intention sont les qualités qui permettent à l'un quelconque d'entre nous de nous approcher le plus près possible de la droiture.

[F710]

Le reste du monde est tout entier compris dans l'expression « ceux qui ont fait le mal », qui n'ont pas été acceptés par Dieu. Ceci ne renferme pas seulement ceux qui n'ont pas été acceptables parce que païens ils n'ont pas connu le grand Médiateur [Rédempteur — édit.] et, par suite, n'ont pas eu le privilège de s'approcher du Père par lui, mais renferme également tous ceux qui ont entendu parler quelque peu de Jésus, qui ont compris quelque chose touchant son oeuvre de réconciliation, et qui, possédant cette connaissance à divers degrés, n'ont pas été sensibles aux privilèges et aux occasions favorables qui leur étaient offerts, ne se sont pas consacrés pleinement, complètement. Tous ceux-là, du point de vue divin, ont « fait le mal » ; ils sont désapprouvés.

On remarquera tout de suite que cette classe comprend beaucoup de ceux « qui sont haut estimés parmi les hommes » [[Luc 16 : 15](#)], tant au sein des systèmes de l'église nominale qu'en dehors d'eux, beaucoup de nobles, de sages, de riches, de grands, et d'érudits. Dès lors, nos cœurs doivent sûrement se réjouir de ce que l'Éternel a pourvu au réveil de ceux-là également et que, bien qu'ils ne « sortiront » pas pour une résurrection de vie, ils « sortiront » pour avoir l'occasion favorable de participer à la résurrection graduelle par jugements afin que, durant l'Âge millénaire, le jour de

jugement ou d'épreuve de mille ans, ils puissent soutenir leurs mises à l'épreuve dans les conditions favorables telles que la Parole de Dieu les a indiquées.

Ils entendront la voix du Fils de Dieu, et non le jargon des credo qui se contredisent les uns les autres dans les différentes sectes de la chrétienté et du monde. Ce sera une langue pure, ou un message pur qui leur sera donné ([Soph. 3 : 9](#)). Leurs yeux aveugles seront tous ouverts ; leurs oreilles sourdes seront ouvertes ; ils entendront ; ils connaîtront ; ce sera entièrement leur propre faute s'ils ne tirent pas profit du joyeux message, s'ils ne saisissent pas les faveurs que Dieu leur offrira par le Donateur de vie, le Christ, pour ainsi leur permettre degré par degré, d'une manière graduelle, de remporter des victoires sur leurs faiblesses et leurs imperfections mentales, morales et physiques jusqu'à [F711] la fin de leur jugement, ou temps d'épreuve où ils auront atteint les conditions de vie — la perfection — tout ce qui fut perdu en Adam et racheté par le sang précieux de Christ.

**NON PAS UN JUGEMENT, OU ÉPREUVE,
POUR DES PÉCHÉS PASSÉS,
MAIS UNE AUTRE ÉPREUVE POUR LA VIE**

Nous devons nous souvenir que les épreuves et les examens qui viendront alors sur le monde en général n'auront pas le caractère du jugement auquel sont soumis actuellement les criminels, lorsque le Tribunal et le jury passent au crible les preuves pour se rendre compte si le prévenu est coupable ou non, et si oui, quel devrait être son châtiment. Il n'y a aucun doute quant à la culpabilité de notre race, et aucune épreuve (ou jugement) n'est proposée pour s'assurer si l'homme était ou non coupable de désobéissance envers Dieu, ni pour vérifier si le châtiment de mort infligé par Dieu fut juste ou non.

Le jugement, ou épreuve, de l'Âge millénaire aura lieu sur un mode d'action totalement différent et correspondrait de très près au traitement d'un enfant que son père ou sa mère aurait trouvé coupable et méritant une correction, à qui cette correction aurait été infligée et à qui, après cette correction, le père ou la mère lui demanderait : « Et maintenant, reconnais-tu ta faute ? Reconnais-tu que tu méritais la correction que tu as reçue ? et désormais, es-tu disposé à être plus obéissant ? » Sur la réponse affirmative de l'enfant, le père ou la mère pourrait dire : « Nous verrons ! Je vais te juger, te mettre à l'épreuve ou à l'essai durant la journée, et si je trouve que tu te repens sincèrement et que tu désires vraiment m'obéir, je t'admettrai de nouveau ce soir dans notre compagnie et t'accorderai tous les privilèges que tu avais avant ta mauvaise action ». Telle sera la nature du jugement, ou épreuve, de l'Âge prochain : ce sera une mise à l'épreuve pour déterminer quels sont les membres du monde coupable, qui, après avoir souffert le salaire du péché, la mort, au cours des six mille ans dans les gémissements et les douleurs, auront appris combien le péché est condamnable, la grande bénédiction qui accompagne la droiture, et désireront être conformes à la volonté de Dieu en toutes choses.

[F712]

Dès le début de l'Âge prochain, l'obéissance sera exigée, et seuls, ceux qui refuseront positivement de progresser seront retranchés après cent ans de mise à l'épreuve ; à ceux qui feront des progrès, même extérieurs, et qui se conformeront extérieurement aux lois du Royaume, il sera permis de continuer et de recevoir des occasions favorables de grandir en grâce, en connaissance et en amour. Toutefois, à la fin de l'Âge millénaire, tous passeront une épreuve cruciale, non pas touchant leur conduite extérieure qui aura dû être bonne, sinon ils auraient été déjà retranchés de la vie, dans la Seconde Mort. Cet examen final portera sur la fidélité [ou loyauté — Trad.] de leur cœur aux principes de droiture. Sur ce point, tous seront examinés, et tous ceux qui ne seront pas trouvés entièrement loyaux et obéissants à l'éternel seront retranchés dans la Seconde Mort : il ne leur sera pas permis de bénéficier plus longtemps des faveurs divines. Mais combien est miséricordieux l'arrangement ainsi fait par Dieu ! Quelle longanimité ce plan divin montre-t-il de la part de notre Père céleste et de notre Rédempteur envers les enfants des hommes ! Assurément, une telle patience et une telle indulgence attireront à l'éternel tous ceux qui seront dignes de la vie éternelle, et quant à la destruction des autres, tous ceux qui sont en harmonie avec l'éternel seront disposés à dire selon la déclaration inspirée : « Oui, Seigneur, Dieu, Tout-puissant, véritables et justes sont tes jugements ! » — [Apoc. 16 : 7](#).

ESTIMÉS DIGNES D'AVOIR PART à LA RÉSURRECTION

De ce point de vue, nous discernons un sens dans les paroles du Seigneur : « Ceux qui seront estimés dignes d'avoir part à ce siècle-là [Cr. : « à ce siècle à venir »] et à la résurrection » ([Luc 20 : 35](#)). Ils sont extrêmement peu nombreux, un « petit troupeau » seulement, ceux qui sont considérés comme étant dignes d'avoir part à ce siècle à venir (ou monde) et à la « meilleure » résurrection en avance sur le Millénium. La grande masse des humains, y compris ceux auxquels le Seigneur adressait ces paroles, sortiront pour une « résurrection de jugement », et alors il leur appartiendra de prouver qu'ils sont dignes de la vie parfaite, qui seule, sera tolérée au delà de l'Âge millénaire dans les Âges éternels à venir. Il sera permis aux obéissants [F713] seulement de parvenir à la résurrection, étant pleinement relevés et complètement sortis de la mort par des progrès et des résultats acquis d'une manière graduelle. Ainsi que nous l'avons déjà vu, ceux qui, alors, marcheront sur le grand chemin de sainteté, devront « monter » constamment. Ce sera un chemin montant, malaisé, qui exigera des efforts et la victoire de la part de ceux qui voudront recouvrer tout ce qui fut perdu — la perfection humaine.

En examinant minutieusement cet élément caractéristique du plan divin, nous sommes confondus par sa nature raisonnable et logique, et par les avantages qu'il offrira à tous ceux pour qui il est préparé. Nous pouvons, par exemple, discerner rapidement que tout autre plan serait au désavantage de ceux pour qui les avantages du Millénium sont spécialement destinés. Prenez par exemple Néron. Supposez qu'on lui ait donné une résurrection instantanée de vie, c'est-à-dire qu'il fût « sorti » de la

tombe, parfait mentalement, moralement et physiquement : ce ne serait pas Néron. Cet être parfait ne pourrait, en aucun sens du terme, s'identifier au Néron du passé, pas plus que ceux qui lui furent associés ne pourraient l'identifier. Nous ne pourrions pas non plus l'imaginer « sortant » parfait quant à son organisme humain, et imparfait encore en entendement et en caractère. Tous ceux qui ont appris, ne serait-ce que les premiers principes des lois de la physiologie, doivent se rendre compte immédiatement de l'absurdité d'une telle proposition. Ces lois nous enseignent très clairement que le caractère et l'organisme sont un, qu'un organisme parfait est un indice certain d'un caractère parfait. Cependant, si nous devons, pour le moment, admettre l'une ou l'autre de ces propositions déraisonnables, nous aurions immédiatement à répondre à l'objection qu'un millier d'années serait une période trop longue pour éprouver l'obéissance ou la désobéissance d'un être parfait. Adam, comme être parfait, eut une mise à l'épreuve très brève pour autant que nous puissions en juger d'après les écritures.

En outre, si nous pouvions imaginer le monde parfait et à l'épreuve, nous serions obligés de l'imaginer aussi comme soumis à la loi parfaite, et que, étant sans imperfections, il serait également sans aucun paravent, ou couverture de faiblesses, et par conséquent, dans l'exacte position qu'avait [F714] Adam au commencement, dans son épreuve. En admettant cette vue des choses, il n'y aurait aucune nécessité d'avoir le Royaume de Christ comme Médiateur et un règne de mille ans. En effet, la loi parfaite représente la justice divine, la même qui s'appliqua à Adam au commencement, et la même qui doit passer sur l'humanité à la fin, à la clôture du Millénium, avant que le monde puisse être accepté par Dieu à la faveur éternelle. Nous voyons donc que de telles vues diffèrent entièrement de l'arrangement divin.

Remarquons maintenant la beauté, l'harmonie, le caractère raisonnable et logique du plan divin d'une résurrection par jugements : (1) Les humains sortant pratiquement dans la même condition mentale, morale, et physique que celle dans laquelle ils entrèrent dans la tombe, ils reconnaîtraient immédiatement leur propre identité et celle des autres. « Si un arbre tombe... là il sera », et le réveil, ou la sortie de la tombe sera comme la fin d'un sommeil, l'image même que le Seigneur emploie non seulement à propos du corps de Christ, mais du monde en général, dont le réveil futur, faisant partie de son plan, est montré comme la fin d'un sommeil. De même que celui qui se réveille se trouve pratiquement dans la même condition que celle qu'il avait quand il s'est endormi, mais avec un peu plus de vigueur, et qu'il est rapidement capable de se rappeler les événements et les circonstances qui précédèrent son sommeil, ainsi croyons-nous que tel sera le cas pour les humains en général, lorsqu'ils « entendront la voix du Fils de l'Homme et sortiront ».

Nous n'entendons pas par là qu'ils sortiront exactement dans la même condition physique qu'au moment de leur mort, car cela impliquerait une absurdité. Par exemple, il est inutile de s'attendre à ce que quelqu'un dont les poumons ont été peu à peu détruits jusqu'à son dernier souffle, revienne haletant et sans poumons ; celui qui a été décapité ne reviendra pas sans tête, pas plus que celui qui avait perdu des bras

ou des pieds ou des doigts ou des orteils ne « sortira » sans ces membres. En l'absence de toute précision dans les écritures pour guider notre jugement, il nous faut supposer [F715] que les humains sortiront avec une santé et une vigueur moyennes, comme celles par exemple qu'il plut au Seigneur d'accorder à ceux qu'il guérit lors de son premier avènement. Ceux qu'il guérit alors ne reçurent pas une parfaite santé, sinon beaucoup d'entre eux auraient pu vivre pendant des siècles comme le fit Adam parfait. Nous devons plutôt supposer que ces guérisons entraînent le rétablissement d'une santé et d'une force moyennes, et qu'il en sera de même au moment du réveil, lorsque la même voix les appellera du sommeil de la mort, afin qu'ils puissent entendre ses paroles et, par obéissance, « parvenir à » la vie éternelle et à ses perfections d'entendement et du cœur ; c'est en vue de ce résultat que les temps de rétablissement et les disciplines, les jugements et les bénédictions du Royaume ont été prévus.

Le fil de la vie étant repris juste au point où il fut rompu par la mort, la trame de l'expérience sera vite renouée et s'adaptera rapidement aux nouvelles conditions, et pendant ce temps, l'individu n'aura ni perdu son identité, ni ne sera perdu pour le monde et le cercle social dont il a fait partie. Ainsi les expériences du passé faites avec le péché et l'égoïsme constitueront un précieux trésor de connaissances qui aideront dans l'avenir celui qui est revenu à la vie à se former un bon jugement et à apprécier les avantages du règne de la justice et de la vie en contraste avec le règne antérieur du péché et de la mort. Ce sera à son avantage aussi de devoir avant tout accepter Christ le Roi comme son Rédempteur, de reconnaître sa propre imperfection et son indignité, de devoir s'appuyer sur le Donateur de vie avant de pouvoir prendre le départ sur le grand chemin de sainteté. Ce sera à son avantage aussi d'être dans l'obligation de prendre lui-même des dispositions pour vaincre ses propres faiblesses, et pour parvenir à la perfection qui est le but à lui proposé.

Les leçons de l'expérience ainsi acquises seront profondément gravées dans sa mémoire, dans son caractère. Elles le prépareront et le rendront capable d'affronter l'épreuve finale qui terminera l'Âge millénaire, lorsque la loyauté absolue du cœur sera exigée. Dans l'intervalle, cependant, ses imperfections ne travailleront pas à son détriment, ne seront pas un empêchement à son développement, car les exigences des juges seront proportionnées à sa faiblesse ou à sa [F716] force de caractère. Tous ces juges sont préparés maintenant par leurs propres expériences avec le péché et la faiblesse à juger avec sympathie et à être vraiment secourables. De telles expériences de la part des juges ne seraient pas tellement essentielles si ce n'était pas là le plan divin de relèvement graduel — « la résurrection de jugement ».

Cette manière de voir est aussi en plein accord avec la déclaration divine faite par la bouche de Daniel, le prophète, à propos de la résurrection : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle [durable], et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle [durable] » [« lasting » (« *olam* ») : « la vie qui dure dans sa pleine perfection » ; « la honte éternelle qui dure aussi longtemps que dure leur imperfection » (v. Bible commentée — Trad.)] ([Dan.](#)

12 : 2 — Seg.). Nous voyons ici la même division des réveillés que notre Seigneur explique d'une manière plus particulière. Une classe est réveillée à la vie dans son plein sens, dans son sens complet ; l'autre classe est réveillée, mais ne l'est pas à la vie. à son réveil, elle est encore dans la mort, parce qu'elle n'est pas approuvée de Dieu, elle n'a aucun lien de vie avec le Fils. « Celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie. » Les humains, en général, « sortent » donc afin de pouvoir apprendre le fait que la vie et le rétablissement [ou « restitution » — Trad.] ont été pourvus par la grâce de Dieu au moyen du grand sacrifice de réconciliation ; que le Donateur de vie a pris son grand pouvoir dans toute sa gloire, comme Prophète, Sacrificateur et Roi, et qu'en venant en lui, ils peuvent, graduellement, degré par degré, parvenir à la vie.

La déclaration que fait le prophète concernant cette seconde classe, à savoir, qu'elle sort pour l'opprobre, pour la honte durable [Voir note précédente — Trad.], est significative. Si cette classe sortait parfaite, elle ne serait pas dans une condition d'opprobre et de honte, car la perfection est toujours admirable. Ces paroles attestent donc que cette classe sort imparfaite, et l'explication supplémentaire que nous donne notre Seigneur nous assure que les individus de cette classe sortent dans leur imperfection afin qu'ils puissent, s'ils le veulent, parvenir à la résurrection, à la perfection, grâce aux épreuves ou jugements auxquels ils seront soumis, leur obéissance étant récompensée, et leur désobéissance étant punie et châtiée.

Nous avons déjà pris Néron comme exemple, et comme il sera sûrement un de ceux qui sortiront pour l'opprobre et [F717] la honte durable, il nous est permis de nous servir de lui pour un autre exemple. Si nous nous souvenons que le réveil du monde endormi ne commencera pas avant que la génération actuelle du monde ait été amenée, grâce à la puissance du Royaume, à un degré élevé de droiture et d'intelligence, nous saisirons rapidement que Néron, à son réveil, se trouvera lui-même au milieu des conditions sociales très différentes de celles qui prévalaient lorsqu'il mourut. Il trouvera que les vices qu'il pratiquait et cultivait sont profondément méprisés et que les vertus qu'il fuyait et persécutait sont fortement établies et jouissent de la faveur générale. Il se trouvera totalement en désaccord avec son entourage, beaucoup plus que d'autres moins obstinés, moins dépravés, moins vicieux, moins méprisables. Il se rendra compte que les pages de l'histoire l'ont fait connaître et qu'il est l'objet d'un mépris général à cause de ses abus de pouvoir et de moyens — non seulement parce qu'il fit mourir sa propre mère, mais également parce qu'il persécuta et tortura les fidèles du Seigneur.

Toute personne disposée au bien et à la vertu est obligée d'avoir en « *mépris* » un caractère comme celui-là, et dans de telles circonstances, Néron aura à souffrir une grande « honte ». Pourtant, il sortira pour une résurrection de jugement — afin d'avoir une occasion favorable de se relever de sa condition de honte et d'opprobre, pour parvenir à la pleine perfection de la nature humaine. Dans quelle mesure parviendra-t-il à la vie ? Dans quelle mesure parviendra-t-il à la résurrection qui l'affranchira de la mort ? Cela dépendra entièrement de lui. Avant tout, il faudra qu'il

connaisse la Vérité ; il faudra qu'il se voie lui-même sous son vrai jour, qu'il se compare avec l'homme parfait — tel qu'il sera représenté dans les anciens dignes, les « princes » de l'Âge prochain. Il faudra qu'il voie en application les lois de la droiture qu'il comparera avec ce qu'il aura connu autrefois des effets du règne du péché et de la mort. Si, alors, il maintient avec détermination ses mauvaises dispositions, endure son cœur et refuse d'obéir, il faudra qu'il meure de la Seconde Mort, après avoir joui des privilèges et des occasions favorables que l'éternel lui aura accordés, et après les avoir rejetés.

[F718]

Si, par contre, il s'humilie, reconnaît son péché, devient obéissant aux lois du Royaume, il commencera immédiatement sa course ascendante vers la vie, vers sa résurrection ou son relèvement, en vue de sa libération complète des effets de la chute. S'il continue de cette manière à « monter » sur le grand chemin de la sainteté, il se libérera en même temps du « mépris » de ses semblables, et du même coup de la « honte ». Car, en effet, nous ne pouvons douter que, s'il y a de la joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, il y aura aussi de la joie sur la terre parmi tous ceux qui sont bien disposés quand, de temps en temps, ils verront des pécheurs se détourner de leurs errements pour obéir à l'éternel. Le mépris justifié de ces gens bien disposés, à l'égard du péché et de sa nature abjecte, devra faire graduellement place à une appréciation compatissante des efforts faits dans le sens de la droiture. De sorte que si jamais Néron devait devenir pleinement obéissant à l'éternel, et parvenir à la vie éternelle dans la « résurrection de jugement », il serait hautement respecté, et son passé serait complètement oublié. C'est ainsi qu'en pensant à l'Apôtre Paul, nous nous souvenons de sa noble abnégation et de sa fidélité au Seigneur, en le séparant nettement de Saul, le persécuteur qu'il appela « le premier des pécheurs » [[1 Tim. 1 : 15](#)].

CHÂTIMENTS POUR DES PÉCHÉS DE LA VIE PRÉSENTE

Quelqu'un pose-t-il la question : N'y aura-t-il pas de châtiments pour les péchés du temps présent ? Nous répondons que la Justice réprime sûrement chaque péché. Comme nous le savons tous, le péché d'Adam a été châtié pendant six mille ans, et c'est à cause de ce châtiment que la création tout entière a gémi, a été en travail et a sombré dans la mort. Ce péché et tous les péchés qui s'y sont ajoutés à cause des faiblesses et de la dépravation résultant du péché d'Adam, sont tous compris dans l'expiation accomplie par le grand sacrifice pour les péchés. Les péchés qui entraîneront un châtiment supplémentaire seront ceux qui ne résultent pas directement de la chute et de la dépravation adamiques, ceux qui ont été dans une certaine mesure volontaires. Il faut que de tels péchés volontaires soient tous punis, mais il est évident que nous ne sommes pas, actuellement, [F719] compétents pour juger quel châtiment serait juste ou raisonnable pour ces péchés — totalement ou partiellement volontaires.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le Seigneur nous enjoignit de « ne rien juger [[1 Cor. 4 : 5](#) ; voir Note D. — Trad.] avant le temps ». Plus tard, le jugement sera entre nos mains, ainsi qu'il est écrit : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? » — notre Seigneur étant le chef de ces juges. Selon la déclaration de notre Seigneur, celui qui a connu la volonté de son Maître et ne l'a pas faite, sera battu de nombreux coups, tandis que celui qui ne l'a pas connue et qui a fait des choses qui méritent des coups en recevra peu ([Luc 12 : 47, 48](#)). Ceci nous indique que la culpabilité du péché volontaire sera mesurée surtout par la connaissance que nous avons du Seigneur et de sa volonté. C'est pourquoi l'église, et ceux qui, pendant l'Âge de l'évangile, ont reçu la lumière et subi l'influence de l'église, seront tenus pour plus responsables que d'autres. Néron, qui n'a pas fait partie de l'église et n'a pas été engendré de l'Esprit, donc moins responsable, toute proportion gardée, que l'église, eut néanmoins de nombreux contacts avec les enfants de lumière ; c'est pourquoi il nous est permis de supposer qu'il eut une grande part de responsabilité sous le rapport de ses crimes.

**« LES PÉCHÉS DE CERTAINS HOMMES SONT MANIFESTES,
MÊME AVANT QU'ON LES JUGE »**

En tenant compte, pour les châtements des péchés volontaires, de la lumière reçue, nous ne devons pas oublier la déclaration faite par l'Apôtre : « Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge, tandis que chez d'autres ils ne se découvrent que dans la suite » ([1 Tim. 5 : 24](#) — Seg.). Nous ne savons pas jusqu'à quel point les péchés de Néron ont déjà reçu une certaine mesure de châtement ; nous ne savons pas jusqu'à quel point il souffrit mentalement ou physiquement ; nous ne savons donc pas jusqu'à quel point le châtement pour ses péchés viendra dans la suite et le frappera pendant l'Âge du jugement. Pour la discussion, supposons que Néron n'ait reçu aucun châtement spécial dans le passé et que les coups qu'il doit recevoir viendront plus tard, et demandons-nous quelle sera la nature du réquisitoire dressé contre lui et comment les coups, ou les châtements, lui seront infligés ? Nous ne sommes pas compétents pour répondre à ces questions sans faire [F720] de réserves, ou de conditions, mais nous reconnaissons tous un principe général qui agit déjà dans chaque homme, enregistrant les résultats de ses propres violations de sa conscience en dépit de la connaissance qu'il a des faits. Nous comprenons que, dans la proportion où la vérité, la lumière, la connaissance et la conscience peuvent être violées, dans cette même proportion le caractère est affaibli, et plus l'individu poursuit cette ligne de conduite et plus le rétablissement sera difficile pour lui.

Nous pouvons raisonnablement estimer que Néron doit avoir en fait affaibli graduellement son caractère et sa conscience dans une très grande mesure. Si donc, à son réveil, il « sort » comme il mourut, simplement pour avoir une occasion favorable de se développer, nous pouvons très vite comprendre que chaque pas qu'il a fait dans l'avilissement pendant sa vie, chaque violation de conscience, chaque opposition ouverte à la justice, ont endommagé son caractère. Si jamais il est vainqueur, ce sera au prix d'un effort proportionné au dommage commis pour remonter la pente et pour

reconstruire cette partie de caractère qu'il a détruit avec tant de folie. Il ne nous appartient pas de dire que c'est en cela et en cela seulement que constituera le châtement pour les péchés de l'Âge présent, mais il nous semble raisonnable s'il devait en être ainsi. De toutes manières, nous sommes contents d'en rester là, certains que les décisions que prendra l'église glorifiée seront pleinement approuvées par tous ceux qui posséderont l'Esprit du Seigneur. Nous ne pouvons pas supposer que notre Seigneur prendra plaisir à rendre le mal pour le mal ou à infliger des souffrances, même aux humains les plus ignobles, mais que le verdict de la grande Cour suprême déjà rendu sera maintenu, à savoir : « Le salaire du péché, c'est la mort » — la Seconde Mort.

**« AINSI EN EST-IL DE LA [PRINCIPALE]
RÉSURRECTION DES MORTS [D'UNE CLASSE SPÉCIALE] »**

— [1 Cor. 15 : 42](#) —

On appelle la résurrection de l'église la Première Résurrection, non pas dans le sens de priorité (bien qu'elle aura cette priorité), mais dans celui d'être la principale, la meilleure, la plus élevée. Nous avons déjà vu qu'il y a différents ordres dans la résurrection : trois d'entre elles sont pour la vie, pour la perfection, quoique sur des plans différents d'existence (l'église occupant [F721] la première place, la « grande foule » et les anciens dignes suivant par ordre) et qu'ensuite, viendra en dernier lieu la résurrection générale du monde, ouverte à toute l'humanité, à tous ceux qui accepteront les dispositions et les arrangements divins ; ce sera la résurrection de [ou « pour le » — Trad.] jugement qui ne sera achevée qu'à la fin de l'Âge millénaire. Dans ce sens du terme, ce sera réellement un fait que « les autres morts » ne revinrent point [Cr. : « ... n'eurent point la vie... »] « jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis » (Seg.) : ils n'auront point la vie dans son plein sens, dans son sens exact, complet ; ils ne seront pas relevés complètement hors de la mort jusqu'à ce moment-là. De ce point de vue, le passage apocryphe [d'Apoc. 20 : 5](#) [Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que la proposition « Le reste des morts ne revinrent point à la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis », ne se trouve pas dans les manuscrits antérieurs au cinquième siècle ; néanmoins, elle est en plein accord avec ce que nous présentons ici car l'expression « ne revinrent point à la vie » devrait être comprise comme ayant trait non pas au réveil mais au plein rétablissement à la vie, au degré de perfection.] se trouve en plein accord avec l'ensemble de l'écriture. Toutes ces résurrections postérieures à la première (à la principale) seront sans aucun doute soumises à la puissance et à la direction de l'église glorifiée dont le glorieux Chef (Tête) a reçu du Père tout pouvoir et toute autorité dans ce dessein.

Après avoir examiné l'œuvre de résurrection accomplie par l'église pour d'autres, considérons maintenant ce que les écritures ont à montrer de particulier concernant la Première Résurrection. Avec quels corps la Nouvelle-Création sortira-t-elle ? Quelles seront certaines de leurs qualités et de leurs facultés ?

L'Apôtre déclare : « Tel est le terrestre [D. : « celui qui est poussière »], tels sont aussi les terrestres [D. : « ceux qui sont poussière »] ; et tel est le céleste, tels sont aussi les célestes » ([1 Cor. 15 : 48](#) — Seg.). Nous comprenons par ces paroles que le monde en général qui sera établi à la perfection humaine sera comme le terrestre, comme le premier Adam, avant sa transgression, et comme le parfait « homme Christ Jésus » était avant son engendrement à une nouvelle nature. Nous nous réjouissons avec le monde de cette grandiose perspective des images terrestres parfaites et complètes du divin Créateur. Néanmoins, nous nous réjouissons davantage encore des précieuses promesses [F722] faites à l'église de l'évangile, « les appelés » selon le dessein divin, qui doivent porter l'image du céleste, l'image du Créateur, dans un sens encore plus élevé et plus particulier : être non des images charnelles, mais des images-esprits. « Nous lui serons semblables [lui, le Jésus « changé », glorifié], car nous le verrons comme il est. » Il est un être-esprit, « *l'empreinte de la personne du Père* », « au-dessus de toute principauté, et autorité, et puissance, et domination, et de tout nom qui se nomme », et par conséquent bien au-dessus de la nature humaine parfaite. Si nous lui serons semblables et si nous participons à sa gloire et à sa nature, cela signifie que nous aussi, nous serons les images de la personne du Père, « qu'aucun homme n'a vu, ni ne peut voir, qui habite la lumière inaccessible », mais duquel nous pourrions nous approcher et que nous pourrions voir tel qu'il est, parce que nous aurons été « changés » — [1 Jean 3 : 2](#) ; [1 Tim. 1 : 17](#) ; [6 : 16](#) ; [Exode 33 : 20](#).

De peur d'être mal compris, l'Apôtre complète la déclaration faite plus haut en ajoutant : « Comme nous [l'église] avons porté l'image du terrestre [Adam], nous porterons aussi l'image du céleste [Christ glorifié] » [Voir Bible commentée — Trad.]. L'idée de l'Apôtre n'est pas que tous porteront l'image de celui qui est céleste dans ce sens du moins. Tel ne fut pas le dessein de notre Créateur. Lorsqu'il créa l'homme, ce fut avec l'intention d'avoir un être terrestre, humain, charnel, à sa propre ressemblance [mentale et morale], qui soit le seigneur et le souverain de la terre, comme le représentant de son Créateur ([Gen. 1 : 26-28](#) ; [Ps. 8 : 4-7](#)). Le choix des membres de la Nouvelle-Création, comme nous l'avons vu, est totalement séparé et à part de la création terrestre. Ils sont choisis *du* milieu du monde, et ne constituent en tout qu'un « petit troupeau », appelé à être la classe du Royaume du Seigneur pour bénir le monde durant les mille ans de l'Âge millénaire ; nous pouvons être certains que, par la suite, cette classe occupera quelque position très élevée, pleine de responsabilités, et fera un travail très important dans la réalisation des desseins divins ultérieurs — peut-être relatifs à d'autres mondes et à d'autres créations.

Cependant, l'Apôtre renforce sa pensée en expliquant ce qui précède ([verset 50](#)) : « Or je dis ceci, frères, que la chair et le sang ne peuvent pas hériter du Royaume de Dieu. » De cette manière, il fait la distinction entre notre [F723] condition présente dans la chair et notre condition future comme êtres-esprits ; il déclare d'une manière la plus positive que, aussi longtemps que nous serons dans la chair, nous ne pourrions constituer le Royaume du Seigneur en aucun sens réel, parce que ce Royaume doit être spirituel, composé d'êtres-esprits. Notre Seigneur lui-même, la Tête, le Chef, le

conducteur, l'exemple donné à son église, est le glorieux être-esprit qu'il fut accordé à l'Apôtre Paul d'entrevoir ([1 Cor. 15 : 8](#)), et dont l'Apôtre Jean eut le privilège d'avoir une vision dans son Apocalypse. « Nous serons semblables à lui » — non pas de chair et de sang comme le reste des humains du milieu desquels nous avons été choisis et dont le rétablissement, ou la résurrection par jugements, ramènera dans les conditions parfaites de la chair et du sang, de même que les mêmes temps de rétablissement amèneront la terre à la condition représentée par le Jardin d'Eden au commencement.

Pourtant, l'Apôtre reconnaissait le fait qu'il nous serait difficile de saisir pleinement l'idée d'un changement de l'église aussi radical, passant des conditions charnelles, terrestres aux conditions célestes, spirituelles. Il se rendait compte qu'il nous serait moins difficile de comprendre ce qui adviendrait aux membres de l'église endormis dans la mort qu'à ceux qui seraient vivants et restés pour la présence du Seigneur. Il nous est beaucoup plus facile de saisir l'idée que ceux qui dorment seront ressuscités dans de nouveaux corps spirituels, tels que le Seigneur a promis de nous les donner, que de saisir la manière dont ceux des saints qui vivent à l'époque de la seconde présence du Seigneur seront acceptés par lui dans son Royaume d'esprits. Par la bouche de l'Apôtre, le Seigneur rend cela très clair pour nous, disant : « Voici, je vous dis un mystère : Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés : en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette » — la septième trompette — [1 Cor. 15 : 51, 52](#) .

Tandis que le Seigneur, par le moyen de l'Apôtre, a, dans une certaine mesure, dissipé un mystère par ces paroles, néanmoins depuis ce temps-là, une mesure importante de mystère a même obscurci cette claire explication ; nombre de chers enfants du Seigneur ont, en effet, confondu le mot « dormir » avec le mot « mourir », et [F724] supposé en se méprenant sur l'explication, que les saints qui resteraient lors de la présence du Seigneur seraient changés sans mourir, ce que ne dit pas du tout l'Apôtre. Prenez le cas des apôtres, par exemple ; ils moururent, et dès leur mort, furent considérés comme étant « endormis » jusqu'au moment de leur résurrection ; le fait de mourir fut de courte durée, tandis que le sommeil, ou l'inconscience, a continué pendant des siècles.

C'est cette pensée du mot « dormir » qu'il faut associer aux paroles de l'Apôtre, si l'on veut les comprendre, à savoir qu'il ne sera pas nécessaire que les enfants du Seigneur qui vivront encore au temps de sa seconde présence s'endorment dans une mort inconsciente même pour un instant. Cependant, ils mourront, comme le déclare le Seigneur par le prophète, en parlant de l'église : « J'ai dit : Vous êtes des dieux, vous êtes tous les fils du Très-haut. Cependant, vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme l'un des princes » ([Ps. 82 : 6,7](#)). Les humains en général meurent comme le Prince Adam, étant ses enfants, qui ont part à sa sentence, mais les fidèles en Christ Jésus meurent avec lui, avec le Prince Jésus ([Esaïe 9 : 6](#) ; [Actes 3 : 15](#) ; [5 : 31](#)). Justifiés grâce à son sacrifice, ils deviennent morts avec lui, comme ses co-sacrificateurs. Ils « tombent » dans la mort en sacrifice, comme le second Prince. « Si

nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui ». Mais, comme l'Apôtre nous le fait remarquer, leur mort ne signifiera pas le sommeil de l'inconscience : à l'instant même où ils mourront, ils seront « changés », ou revêtus de la maison céleste, le corps spirituel.

Le « changement » que subiront les membres de l'église qui vivront encore au moment de la présence du Seigneur, est ainsi présenté comme faisant partie dans tous les sens du terme de la Première Résurrection. Il ne différera en rien de l'expérience de la mort qui doit être commune à tous les membres du seul corps. Le seul point de différence entre d'autres membres du corps et ceux-ci sera ce que l'Apôtre spécifie : ils ne « dormiront » pas. Ces derniers membres du corps n'auront pas besoin de dormir, ni d'attendre la venue du Royaume, car alors il sera déjà établi. Ils passeront immédiatement des activités de [F725] service de ce côté du voile dans la chair aux activités de service de l'autre côté du voile dans leur condition de Nouvelles-Créatures parfaites, de membres du Christ.

« CE QUE NOUS SERONS N'A PAS ENCORE ÉTÉ MANIFESTÉ »

En ce qui concerne les facultés et les qualités des Nouvelles-Créatures amenées à la perfection, l'Apôtre nous dit que ces dernières n'auront pas toutes le même degré de gloire bien qu'elles auront toutes le même genre de gloire : elles seront toutes des êtres célestes, divins. Il y aura une seule gloire commune à tous ces êtres célestes, et une autre gloire commune aux êtres humains, ou terrestres. Chacun, dans sa perfection, sera glorieux, mais les gloires des êtres célestes seront supérieures, transcendantes. Les écritures nous disent que l'église comme un tout « resplendira comme le soleil » ([Matt. 13 : 43](#)). Cette description, faite par notre Seigneur lui-même, de la gloire future, s'applique à tous ceux qui font partie de la classe du « froment » ; toutefois, à la lumière de l'explication de l'Apôtre ([verset 41](#)), nous comprenons que du point de vue individuel, il y aura des différences dans les positions et les honneurs de l'église. Tous seront parfaits, tous seront heureux au degré suprême, mais comme le Père est au-dessus de tous, et comme il a exalté le Fils pour être immédiatement après lui, et comme ceci indique des différences de gloire, de majesté, et d'autorité, ainsi, parmi les disciples du Seigneur qui, tous sont acceptables, il y aura des différences de rangs, « comme une étoile diffère d'une autre étoile » en grandeur et en splendeur — [1 Cor. 15 : 41](#) .

Dans deux de ses paraboles, notre Seigneur fait comprendre qu'il y a la même différence parmi ses disciples glorifiés. Celui qui avait été fidèle avec cinq talents devait être spécialement félicité au retour du Seigneur, tandis que les autres fidèles qui avaient un nombre moindre de talents devaient être récompensés en proportion. Celui qui avait été fidèle dans l'emploi de sa mine au point d'en gagner dix, devait recevoir le gouvernement de dix villes, et celui qui avait été fidèle dans l'emploi de sa mine au point d'en gagner cinq, aurait dans cette proportion un accroissement de talents, de bénédictions, d'occasions favorables et d'autorité — [Matt. 25 : 14 - 30](#) ; [Luc 19 : 11 à 27](#) .

[F726]

Nous ne devons pas nous étonner de cela, car en regardant dans le passé, nous voyons que, si le Seigneur choisit douze apôtres et les aima tous, néanmoins, il y en eut trois parmi eux qu'il aima spécialement, et qui, à diverses occasions, se trouvèrent plus près de lui et dans des relations plus confidentielles encore que les autres. Nous pouvons, aussi, être certains que lorsque le « Livre de vie » sera ouvert et que des places plus proches du Maître sur le trône seront attribuées, ceux qui se trouveront à sa droite, et ceux qui se trouveront à sa gauche, donc les plus proches de sa personne, seront reconnus par tous comme dignes de l'honneur et de la distinction qui leur auront été accordés ([Matt. 10 : 41](#)). Nous ne serions pas du tout surpris de trouver l'Apôtre Paul immédiatement auprès du Maître, et peut-être Jean de l'autre côté. Il ne s'agit pas d'emplacement, ou de position sur un siège — trône — mais d'une intimité de relation en puissance et en majesté dans le Royaume. Nous pouvons être certains que tous ceux qui constitueront le « petit troupeau » seront remplis de l'Esprit du Seigneur à tel point que, quant à l'honneur, ils seront les premiers à le rendre aux autres ; nous pouvons également être certains qu'il n'y aura aucune jalousie, mais que le jugement divin touchant la dignité de chacun sera pleinement approuvé par toute la Nouvelle-Création. Il en est déjà ainsi actuellement et nous pouvons nous attendre à ce qu'il en soit beaucoup plus encore à l'avenir. Pour le temps présent, nous lisons que « Dieu a placé les membres — chacun d'eux — dans le corps, comme il l'a voulu », et tous ceux qui sont en harmonie avec l'éternel, cherchent continuellement, non pas à changer l'arrangement divin, mais à le reconnaître et à travailler en accord avec lui. Il en sera sûrement ainsi dans l'avenir également.

En décrivant les différences qui existent entre les conditions présentes et celles de l'avenir, l'Apôtre dit [[1 Cor. 15 : 42](#)] : « *Il* [« *Il* » est le pronom *neutre* en anglais, tandis qu'en français, nous rendrions par « elle » pour « Nouvelle-Créature » — Trad.] est semé corruptible, il ressuscite incorruptible. » « *Il* », représente la Nouvelle-Créature dont l'existence a commencé au moment de la consécration et l'engendrement de l'Esprit. La Nouvelle-Créature s'est développée et a cherché à dominer la chair, et à en faire sa servante, en accord avec la volonté divine, la Nouvelle-Créature dont on dit qu'elle a vécu dans la chair comme un tabernacle, tout en attendant d'avoir un nouveau corps. « *Il* » [elle, en français — Trad.] est semée corruptible, dans un corps corruptible » ; « *Il* » [*elle* , en français — Trad.] est descendue dans la mort, et cependant « *Il* » [elle] n'est pas représentée comme étant morte, mais simplement [F727] comme endormie pendant que son tabernacle terrestre était détruit. C'est le même « *il* » [*elle*], la Nouvelle-Créature, qui doit être revêtue de la demeure céleste, le corps spirituel, dans la Première Résurrection.

Ce corps spirituel dans lequel « *Il* » [elle] est ressuscitée, sera, selon la déclaration de l'Apôtre, un corps incorruptible, c'est-à-dire qui ne peut se corrompre, qui ne peut mourir. Le mot rendu ici par incorruptibilité est *aphtharsia*, et signifie qui est à l'épreuve de la mort [ou plutôt édition 1937 : à l'épreuve de la « corruption », qui ne peut pas se corrompre, pourrir ou disparaître], qui ne peut pas se corrompre ou mourir

ou disparaître. Il est le même mot rendu par « *incorruptibilité* » dans les [versets 50, 53 et 54](#) de ce chapitre, et [mais — éd. 1937] le même mot qui est [mal — édit. 1937] rendu par « *immortalité* » en [Rom. 2 : 7](#) et aussi en [2 Tim. 1 : 10](#) [bien rendu par « *incorruptibilité* » dans la version Darby qui fait bien la différence entre « *incorruptibilité* » et « *immortalité* » — Trad.].

Cette déclaration d'après laquelle nos corps spirituels seront incorruptibles, immortels, est d'une importance considérable, parce qu'il nous a été clairement enseigné que cette qualité d'immortalité appartient d'une manière inhérente à l'éternel (Jéhovah) seul, tandis qu'il est déclaré que c'est à cause de la fidélité de notre Seigneur Jésus que sa haute élévation a consisté en partie en don de la vie en lui-même, comme le Père a la vie en lui-même. La pensée est donc la même : le Chef (Tête) glorieux de l'église a subi exactement ce « changement » à l'immortalité, à l'incorruptibilité, à la participation à la nature divine. Nous ne sommes pas étonnés que le plan de Dieu soit aussi libéral à l'égard de notre cher Rédempteur, mais nous sommes certainement bien surpris que cette qualité de la nature divine, qui n'a été donnée à personne d'autre qu'à notre Maître, ait été promise aux membres de son corps, qui marchent sur ses traces, et recherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité — [2 Pi. 1 : 4](#) ; [Rom. 2 : 7](#) [voir note Darby — Trad.].

« *Il* [elle] est semé en déshonneur, *il* [elle] ressuscite en gloire. » Ici encore, le mot « *il* » [elle] remplace la Nouvelle-Créature. Durant la vie présente, le monde ne nous connaît pas ; il ne discerne pas que nous sommes engendrés du Père pour être ses enfants sur le plan spirituel, et que nous ne faisons que séjourner temporairement dans la chair pour y subir notre épreuve, la mise à l'essai de notre fidélité à notre alliance de sacrifice. « Nous sommes maintenant enfants de Dieu », mais n'étant pas reconnus du monde, nous sommes mésestimés par le monde ; à cause de notre consécration à l'éternel, nous **[F728]** ne pouvons même pas occuper parmi les hommes des situations honorables correspondant à nos capacités naturelles si nous les consacrons à des occupations mondaines. En tout cas, tant au point de vue individuel qu'au point de vue collectif, l'église dans la chair est maintenant, ainsi que le déclare ici l'Apôtre, « en déshonneur », en mésestime, et comme il le déclare ailleurs, notre corps est à présent un corps d'abaissement [Et non un « corps vil » comme dans certaines versions] ([Phil. 3 : 21](#) — D.). Mais quelle sera bientôt la nouvelle condition ? La période de déshonneur sera-t-elle terminée ? L'église (Tête et « corps ») sera-t-elle dans une condition que tant les anges que les hommes apprécieront et honoreront ? La Nouvelle-Création sera-t-elle ainsi « en gloire » ? Oh ! oui ! Nous en avons l'assurance.

« *Il* [elle] est semé en faiblesse ; *il* [elle] ressuscite en puissance. » Il est toujours question ici de la Nouvelle-Créature ; la faiblesse mentionnée ici étant celle des corps mortels actuels, de leurs imperfections que toutes les Nouvelles-Créatures déplorent, et que Dieu dans sa grâce ne considère pas comme étant les faiblesses de la Nouvelle-Créature dont les desseins (ou intentions) à l'égard de l'éternel sont pures, parfaites, loyales et fermes. Que ces faiblesses n'affecteront pas les nouveaux corps de la

résurrection des « élus » est formellement déclaré: « *Il* [elle] ressuscite en puissance » la puissance de la perfection, la puissance de la nouvelle nature, la puissance de Dieu.

« *Il* [elle] est semé corps animal ; *il* [elle] ressuscite corps spirituel. » Le même « *il* » [elle], la même Nouvelle-Créature. *Il* [elle] est un corps animal maintenant — la seule chose tangible est la chair. Ce n'est que par la grâce de Dieu qu'il nous est permis de considérer le nouvel entendement comme une Nouvelle-Créature, et d'attendre le moment où ce nouvel entendement recevra un corps-esprit qui lui sera approprié. Le corps-esprit sera alors *il* [elle], dans le même sens que de corps animal est maintenant *il* [elle]. Quelle glorieuse perspective nous avons là ! En vérité, cela est incompréhensible pour nous qui n'avons pas d'autres expériences que celles qui sont communes à l'homme naturel [ou animal — Trad.], sauf que, par la foi, notre entendement a saisi les promesses et les révélations du Seigneur, et apprécié l'esprit des « choses que l'œil n'a pas encore vues ».

Pourtant, si la pensée même des gloires à venir nous a élevés au-dessus du monde et de ses soucis, ses épreuves, ses excès et ses [F729] plaisirs, combien plus signifieront pour nous les réalités lorsque nous serons parfaits et semblables à notre Seigneur et que nous partagerons sa gloire ! Il n'est pas surprenant que notre Seigneur ait répandu à Nicodème : « Si je vous ai parlé des choses terrestres, et que vous ne croyez pas, comment croirez-vous, si je vous parle des choses célestes ? » Il n'est pas étonnant qu'il faille d'abord être engendré de l'esprit avant que nous puissions même commencer à comprendre des choses célestes. Indubitablement, donc, notre capacité à courir la course qui nous est proposée dans l'évangile, nos efforts pour vaincre l'esprit du monde et les assauts de l'Adversaire, seront dans la mesure où nous obéirons au divin conseil, où nous n'aimerons pas le monde et où nous mettrons de côté tout fardeau et le péché qui nous enveloppe si facilement, où nous n'abandonnerons pas le rassemblement de nous-mêmes, et où nous sonderons chaque jour les écritures, et en profitant de toutes manières des privilèges, des compassions et des bénédictions qui nous sont accordés comme enfants de Dieu. Si nous faisons ces choses, nous ne broncherons jamais, mais ainsi l'entrée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ nous sera richement donnée — [1 Jean 3 : 2, 3](#) ; [Rom. 8 : 17](#) ; [Jean 3 : 12](#) ; [1 Cor. 2 : 14](#) ; [1 Jean 2 : 15](#) ; [Eph. 6 : 10 - 18](#) ; [Héb. 12 : 1, 2](#) ; [10 : 25](#) ; [Jean 5 : 29](#) ; [Actes 17 : 11](#) ; [2 Pi. 1 : 4 - 11](#) .

[F730]

Héritiers avec Christ
QUELLE est la troupe méprisée,
Qui monte, humble, là-bas ?
Sur une route malaisée,
Assaillie à tous pas ?
Ces pèlerins remplis de zèle
Sont tous enfants d'un Roi ;
Héritiers de vie éternelle
Et joyeux dans leur foi.
Pourquoi donc leur pauvre apparence
Leur vaut-elle mépris ?
Le monde ignore leur puissance
Et leur robe de prix.
Mais pourquoi faut-il qu'ils gravissent
Ce rude, étroit sentier ?
Ils suivent, de Christ qu'ils chérissent,
Le chemin du laurier.
(Hymne 322)

* * *